



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécheresse, catastrophe naturelle et conséquences

Question écrite n° 26880

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation préoccupante que subissent certains administrés dont les maisons se fissurent à cause de la sécheresse. Les victimes de ces épisodes météorologiques sont indemnisées uniquement lorsque la commune dans laquelle se trouve leur bien endommagé a fait l'objet d'un arrêté ministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle. Cette démarche initiée par le maire implique qu'un nombre suffisant d'administrés aient subi des dégâts. Également, les critères de reconnaissance de catastrophe naturelle sont disparates sur le territoire, tout comme les délais légaux de dépôt de dossier. Devant les conséquences matérielles, financières et psychologiques de cette situation, il lui demande quelle réponse le Gouvernement compte accorder à ce sujet afin de faire respecter les intérêts matériels et moraux des sinistrés.

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26880

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1380

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)